



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2024-352**

Séance publique du

19 juillet 2024

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20240719-270519-DE-1-1
Date de signature : 23/07/2024
Date de réception : lundi 22 juillet 2024
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : SUBVENTIONS AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

Le 19 juillet 2024 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 12 juillet 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Fabienne VINCENTI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale
Direction Coordination Education
Enfance Petite Enfance

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 JUILLET 2024

Nomenclature : 8.1
Enseignement

RAPPORTEUR : Madame Fabienne VINCENTI

Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISÉS

OBJET : SUBVENTIONS AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence développe ou soutient, depuis de nombreuses années, dans le cadre de sa politique éducative, des actions et dispositifs en direction des enfants scolarisés sur son territoire.

Chaque année, des enseignants et directeurs d'écoles proposent des projets pour leurs élèves, départs en séjours découvertes (séjours libres, sorties de classes), créations de bibliothèques, projets artistiques culturels, abonnements annuels à des ouvrages pédagogiques ou ludiques.

Ces projets sont généralement mis en œuvre par des coopératives scolaires. Les aides sont accordées sous forme de subventions aux coopératives scolaires des écoles qui en font la demande à la Ville et après adoption par le Conseil Municipal.

La Ville d'Aix-en-Provence souhaite répondre favorablement aux projets qui ont été déposés pour ce 3ème trimestre 2024, et détaillés en annexe.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** l'attribution de subventions financières aux coopératives scolaires des écoles répertoriées sur le tableau en annexe ;

-DIRE que cette dépense sera imputée pour un montant de **7 541,80 €** (sept mille cinq-cent quarante et un euros et quatre-vingt centimes) sur la ligne budgétaire n°**1546** (213-65748-932) qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2024-352 - SUBVENTIONS AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES DES ÉCOLES
MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE-

Présents et représentés : 53
Présents : 39
Abstentions : 0
Non participation : 7
Suffrages Exprimés : 46
Pour : 46
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

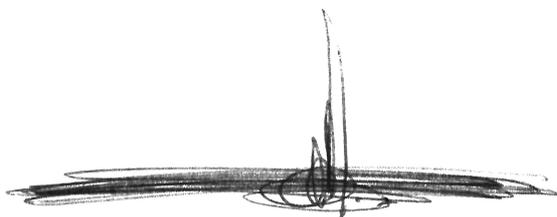
Moussa BENKACI Rémi CAPEAU Eric CHEVALIER Laurent DILLINGER Gilles DONATINI
Marc FERAUD Perrine MEGGIATO

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

Le secrétaire de séance,
Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 23 juillet 2024
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ÉCOLES
MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DE LA VILLE**

ANNÉE BUDGÉTAIRE 2024

Ligne budgétaire : 1546		Montant sollicité
ÉCOLES	OBJET	
BREMOND ELEMENTAIRE	Séjour faune et flore à Ancelle Du 27 au 31 mai 2024 2 classes CE2 et CM2 (Mesdames Sigwald et Chasseboeuf) 51 élèves x 5 jours x 1,55 € PAC	395,25 € + 458,00 € = 853,25 €
BREMOND ELEMENTAIRE	Stage de voile à l'Estaque à la journée 2 classes CM1/2 et CM1 (Mesdames Gerardin et Athlan) Participation au transport	1 320,00 €
COUTHERON ELEMENTAIRE	Participation exceptionnelle au transport Au camps des Milles le 18 juin 2024 1 classe de CM2 (Madame Dujet) 25 élèves	210,00 €
GIONO MATERNELLE	Participation au transport à Roquehaute Sortie de fin d'année le 07 mai 2024 108 élèves	960,00 €
MARESCHALE MATERNELLE	Classe transplantée à Saint Michel L'Observatoire Du 27 au 30 mai 2024 3 classes P/M/GS (Mesdames Breysse, Vicente, Bridelance) 62 élèves x 4 jours x 6,10 €	1 512,80 €
MAURON ELEMENTAIRE	Classe transplantée à Saint Vincent Les Forts Du 13 au 17 mai 2024 1 classe CE1 (Monsieur Sablé) 12 élèves x 5 jours x 1,55 € PAC	93,00 € + 458,00 € = 551,00 €

<p align="center">PEISSON ELEMENTAIRE</p>	<p>Classe de mer transplantée à la Seyne sur Mer Du 27 au 31 mai 2024 2 classes CM1 et CM2 (Mesdames Balestriero et Steti)</p> <p>50 élèves x 5 jours x 1,55 € Projet culturel des écoles</p>	<p align="right">387,50 € + 382,00 € = 769,50 €</p>
<p align="center">ROI RENÉ</p>	<p>Participation au transport dans le domaine de la Sainte Victoire Sortie le 03 juin 2024</p> <p>73 élèves</p>	<p align="right">638,00 €</p>
<p align="center">VAL ST ANDRÉ ELEMENTAIRE</p>	<p>Subvention abonnement BAYARD Du 01/03/2024 au 01/02/2025</p> <p>1 abonnement à images et doc</p>	<p align="right">60,00 €</p>
<p align="center">VEIL ELEMENTAIRE</p>	<p>Classe transplantée à Baratier Du 03 au 05 mai 24 2 classes de CE2 et CM1/CM2 45 élèves x 1,55 € x 3 jours</p> <p>PAC J.O</p>	<p align="right">209,25 € + 458,00 € = 667,25 €</p>
<p align="right">TOTAL</p>		<p align="right">7 541,80 €</p>